2. Je suppose aussi que les corps sont impenetrables, parfaitement durs, & par consequent sans aucun ressort, & mûs dans le vuide, c'est à dire sans que l'air grossier ou subtil resiste ou contribuë à leur mouvement.

3. Je suppposе enfin que les corps qui se choquent se meuvent sur une ligne droite, qui passe par leur centre de pesanteur, & les points de leur rencontre.

*Rech. de la verité l. 6. ch. dernier.*

4. Le repos n'a point de force pour resister au mouvement, comme je crois l'avoir suffisamment prouvé.

5. Le mouvement est le transport d'un corps d'un lieu en un autre. Mais le transport d'un corps peut être promt, ou lent, comparé à un autre transport.

6. La quantité de la vîtesse est le rapport de l'espace au tems, c'est à dire l'exposant de l'espace parcouru divisé par le tems employé à le parcourir.

7. Ainsi la quantité du mouvement est le produit de la vîtesse d'un corps par sa masse. Ce produit exprime aussi la quantité de la force mouvante actuellement appliquée à produire le mouvement.

8. La cause naturelle ou occasionnelle de la distribution, & par consequent de la communication des mouvemens, est le choc. Car afin qu'un corps en remuë un autre, il faut qu'il le pousse ou le choque: & s'il le meut, ce doit être à proportion de la grandeur du choc.

9. La quantité du choc de deux corps égaux, ou dont le plus fort est le plus grand, se doit regler par la somme ou par-là difference des vîtesses: par la somme dans les vîtesses en sens contraire, & par la difference dans les vîtesses en même sens. Ainsi dans ce cas que les corps